

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 657 129 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
26.08.1998 Bulletin 1998/35

(51) Int. Cl.⁶: **A47G 19/04**, G07D 9/02,
A47G 23/00, A47G 19/22,
A47G 23/06

(21) Numéro de dépôt: **94402804.2**

(22) Date de dépôt: **06.12.1994**

(54) **Pièce de vaisselle telle que plateau, soucoupe ou assiette pour la présentation d'un ticket d'addition**

Geschirr wie ein Tablett, Untertasse oder Teller für die Presentation einer Rechnung

Crockery such as a tray, saucer or plate for presenting a waiters bill

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC NL
PT SE**

(30) Priorité: **07.12.1993 FR 9314824**
06.07.1994 FR 9408674

(43) Date de publication de la demande:
14.06.1995 Bulletin 1995/24

(73) Titulaires:
• **Wable, Philippe**
F-49100 Angers (FR)
• **Maugin, Bruno**
F-49460 Montreuil - Juigne (FR)
• **Refuvelle, Jean**
F-49160 Longue-Jumelles (FR)

(72) Inventeurs:
• **Wable, Philippe**
F-49100 Angers (FR)
• **Maugin, Bruno**
F-49460 Montreuil - Juigne (FR)
• **Refuvelle, Jean**
F-49160 Longue-Jumelles (FR)

(74) Mandataire: **Dawidowicz, Armand**
Cabinet Dawidowicz,
18, Boulevard Péreire
75017 Paris (FR)

(56) Documents cités:
CH-A- 341 288 **DE-A- 3 215 274**
DE-U- 8 620 790 **DE-U- 9 104 704**
FR-A- 2 585 155 **FR-A- 2 682 581**
US-A- 2 960 251 **US-A- 3 363 869**

EP 0 657 129 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne une pièce de vaisselle telle que plateau, soucoupe ou assiette pour la présentation d'un support d'information tel qu'un ticket d'addition.

La présentation des tickets d'addition est traditionnellement effectuée en déposant ce ticket dans une soucoupe ou sous celle-ci. Cela est souvent insuffisant surtout lors de services en terrasse ou à proximité d'un ventilateur ou d'un épurateur d'air. En effet, le ticket peut s'envoler, ce qui oblige alors le personnel de service à établir un nouveau ticket et à le représenter, ce qui constitue souvent une source de litige.

Pour pallier cet inconvénient, il a été proposé de disposer à l'intérieur de la soucoupe, sur la face formant fond, un adhésif qui permettait de maintenir le ticket d'addition sur le fond de la soucoupe. Un tel dispositif n'est cependant pas exempt d'inconvénient. En effet, il ne permet pas en particulier un nettoyage aisé de la soucoupe. Il nécessite en outre, en raison de son usure rapide, un renouvellement fréquent du dispositif adhésif généralement constitué par une pastille autocollante.

D'autres dispositifs plus performants sont notamment décrits dans le brevet FR-A-2.585.155. Dans ce cas, la soucoupe incorpore des moyens de maintien du support d'information au fond de ladite soucoupe. Ces moyens de maintien sont généralement montés basculants au voisinage d'un bord de ladite soucoupe et s'étendent contre le fond de celle-ci pour exercer une force d'appui sur la face du dessus du support d'information inséré entre le fond de la soucoupe et les moyens de maintien. Ces moyens de maintien sont constitués par une languette combinée à un organe presseur élastiquement déformable tel qu'un ressort, l'ensemble étant monté à pivotement au voisinage d'un bord de ladite pièce. De ce fait, la languette est constamment rappelée élastiquement contre le fond de la soucoupe.

Bien qu'assurant un maintien efficace du support d'information tel qu'un ticket d'addition, un tel dispositif est complexe et n'est pas compatible économiquement avec les prix proposés pour de tels produits. En outre, ce dispositif se révèle peu pratique lors de son utilisation car il ne permet pas de libérer complètement l'accès au fond de la soucoupe.

Le but de la présente invention est donc de pallier ces inconvénients en proposant une pièce de vaisselle telle que soucoupe, assiette ou plateau incorporant des moyens de maintien qui peuvent être actionnés au moyen de la main qui tient la soucoupe.

Un autre but de la présente invention est de proposer une pièce de vaisselle telle que soucoupe, assiette ou plateau permettant une modification ou un remplacement du message publicitaire de manière aisée.

Un dernier but de la présente invention est de proposer une pièce de vaisselle simple à réaliser et bon marché.

A cet effet, l'invention a pour objet une pièce de vaisselle telle que plateau, soucoupe ou assiette du type comportant un corps avec un fond circonscrit par un bord, et des moyens de maintien s'étendant contre le fond dudit corps pour exercer une force d'appui contre la face du dessus d'un support d'information tel qu'un ticket d'addition inséré entre le fond dudit corps et les moyens de maintien, caractérisée en ce que les moyens de maintien affectant généralement la forme d'un couvercle comportant au moins une surface de forme quelconque destinée à couvrir au moins partiellement le fonds du corps, sont articulés sur le bord dudit corps de manière à pouvoir occuper deux positions extrêmes par rapport au fond dudit corps, l'une d'appui sur ce fond pour permettre le maintien d'un support d'information entre le fond et les moyens de maintien, l'autre éloignée dudit fond pour permettre un libre accès au fond dudit corps, ce montage à pivotement libre corps/moyens de maintien permettant la manoeuvre des moyens de maintien par inertie au moyen de la main tenant la pièce de vaisselle.

Selon une forme de réalisation préférée de l'invention, les moyens de maintien du support d'information sont montés à pivotement sur le bord dudit corps au moyen d'une liaison de type charnière.

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante d'exemples de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

la figure 1 représente une vue en coupe des moyens de maintien conforme à l'invention ;

la figure 2 représente une vue de dessus des moyens de maintien conforme à l'invention ;

la figure 3 représente une vue en coupe d'une soucoupe conforme à l'invention ;

la figure 4 représente l'ensemble de la pièce en position ouverte correspondant à la position d'insertion du support d'information tel qu'un ticket d'addition ;

la figure 5 représente la pièce de la figure 4 en position fermée, le support d'information tel qu'un ticket d'addition ayant été inséré ;

la figure 6 représente une vue en coupe d'une variante de la soucoupe sans les moyens de maintien du support d'information ;

la figure 7 représente une vue en plan du tourillon de l'articulation des moyens de maintien ; et

la figure 8 représente une vue de dessous de la soucoupe.

La pièce de vaisselle, objet de l'invention, dont une

vue d'ensemble est représentée aux figures 4 et 5, est formée de deux éléments principaux : une soucoupe, un plateau ou une assiette ou similaire représenté à la figure 3 et des moyens de maintien 1, 2 d'un support d'information, tel qu'un ticket d'addition, contre la face formant fond de la soucoupe, du plateau, ou de l'assiette représentés aux figures 1 et 2. La soucoupe représentée à la figure 3 peut être une soucoupe parfaitement classique. Cette soucoupe, qui affecte généralement la forme d'une cuvette, comporte une face 3 formant fond bordée d'un bord périphérique 8. Ce bord périphérique 8 incorpore un organe de liaison et de pivotement des moyens de maintien 1, 2. Cet organe de liaison et de pivotement peut affecter un grand nombre de formes.

Dans un premier exemple représenté aux figures 1 à 5, l'organe de liaison entre le bord 8 du corps de soucoupe et les moyens de maintien 1, 2 est constitué par un bourrelet 4 disposé en prolongement du bord périphérique 8 dudit corps. Ce bourrelet 4 constitue le bord de délimitation supérieure d'une fente ménagée dans le bord 8 du corps. Ce bourrelet et cette fente permettent l'insertion des moyens de maintien 1, 2 et leur pivotement autour du bourrelet 4 constituant dans ce cas l'axe de pivotement.

Dans un autre mode de réalisation de l'invention représenté aux figures 6 à 8, les moyens de maintien 1, 2 affectent la forme d'un couvercle dont un prolongement devant être articulé sur le bord 8 du corps est conformé pour constituer l'axe de pivotement 13 du couvercle 2 sur le bord 8 du corps, cet axe de pivotement 13 s'insérant dans une fente 12, un logement, une encoche ou entre des pattes ménagées sur le bord 8 du corps de la soucoupe. Dans l'exemple représenté aux figures, il s'agit d'un encochage apte à constituer un palier pour le guidage et le maintien de l'axe pivot 13 du couvercle.

En d'autres termes, au regard de ce qui précède, les moyens de maintien 1, 2 du support d'information et le bord 8 du corps de la soucoupe peuvent indifféremment constituer la partie mâle ou la partie femelle de l'articulation.

Bien évidemment, d'autres liaisons de type charnière peuvent être envisagées sans sortir du cadre de la présente invention.

Le moyen de maintien affecte généralement la forme d'un couvercle comportant une surface de forme quelconque destinée à couvrir au moins partiellement le fond 3 de la pièce, cette surface 2 présentant un prolongement formant bras 2' relevé en direction d'un bord 8 du corps de la soucoupe, ce bras 2' comportant à son extrémité libre l'un des éléments de l'articulation.

Dans le cas représenté à la figure 1, où le bord 8 du corps de la soucoupe est équipée d'un bourrelet 4 tel que décrit ci-dessus, le bras 2' des moyens de maintien est terminé à son extrémité devant être articulée sur le bord 8 du fond 3 de la soucoupe par un logement ouvert 5 de profil complémentaire au profil externe du bourrelet

4 de manière à pouvoir se verrouiller élastiquement à pivotement sur ledit bourrelet 4 et pivoter autour dudit bourrelet 4 en s'insérant dans la fente du logement 5 de manière à permettre l'obtention d'un angle d'ouverture des moyens de maintien relativement important généralement compris dans une plage angulaire de 0 à 220°.

Dans un autre mode de réalisation, conforme aux figures 6 à 8, il est possible que les moyens de maintien 1, 2 affectent la forme d'un couvercle dont le prolongement devant être articulé sur le bord 8 du corps est conformé pour constituer l'axe 13 de pivotement du couvercle sur le bord 8 du corps.

Dans ce cas tel que représenté à la figure 7, l'axe de pivotement affecte la forme d'un cylindre 13 terminé à chacune de ses extrémités par des plots ou tourillons 10 coaxiaux à l'axe longitudinal du cylindre. Cet axe de pivotement 13 vient se loger dans un logement sensiblement demi-cylindrique 12 ménagé à l'extérieur et en arrière du bord 8 du corps de ladite soucoupe, les tourillons 10 venant se loger à l'intérieur de guides 11 disposés de part et d'autre de ce logement 12. Ce logement 12 donne l'impression d'avoir été obtenu par déformation du bord 8 du corps de la soucoupe en l'écartant vers l'extérieur du bord 8. Les faces du bord 8 contigües à ce logement 12 comportent deux logements 11 ouverts en direction de la partie 12 du bord qui a été écartée et constituent les logements de réception des plots 10 de l'articulation. On obtient ainsi une liaison moyens de maintien/bord 8 du corps aisément démontable.

Les moyens de maintien peuvent également affecter un grand nombre de formes. Dans l'exemple représenté aux figures 1 et 2, les moyens de maintien sont constitués d'un premier élément 1 affectant la forme d'une face plane transparente conformée pour recouvrir au moins partiellement la face formant fond 3 du corps de ladite soucoupe. Ce premier élément 1 du moyen de maintien coopère avec un second élément 2 du moyen de maintien auquel il est solidarisé de manière amovible pour délimiter entre lesdits éléments un espace 9 à l'intérieur duquel peut être maintenu un support publicitaire tel qu'une affiche.

Dans le mode de réalisation représenté aux figures 1 et 2, le premier élément 1 est destiné à constituer la face du dessus du moyen de maintien, l'élément 2 la face du dessous. Cet élément 2 viendra en contact avec la face formant fond 3 de ladite soucoupe. C'est entre cet élément 2 et la face formant fond 3 de ladite soucoupe qu'il sera possible d'insérer un support d'information tel qu'un ticket d'addition. Les éléments 1 et 2 constitutifs des moyens de maintien peuvent être solidarisés entre eux de manière démontable ou non. Dans l'exemple représenté aux figures 1 et 2, ils sont solidarisés de manière démontable permettant l'interchangeabilité de l'affiche publicitaire.

En outre, dans l'exemple représenté aux figures 1 et 2, les moyens de liaison des moyens de maintien 1 et 2 sont constitués par une charnière 6 permettant le

pivotement de l'élément 1 par rapport à l'élément 2, cette charnière étant complétée par des organes de fermeture 7 constitués de clips disposés respectivement sur les éléments 1 et 2 des moyens de maintien. Ces clips peuvent assurer une étanchéité de l'ensemble. De ce fait, lors du rabat de l'élément 1 contre l'élément 2, la partie mâle de l'organe de fermeture de l'élément 1 vient se verrouiller dans une encoche constituant la partie femelle ménagée dans l'élément 2 du moyen de maintien empêchant toute ouverture intempestive desdits éléments 1 et 2. On obtient de ce fait une disposition conforme à celle représentée à la figure 4. Le support publicitaire est donc inséré entre ces éléments 1 et 2 avant leur fermeture. Ce support publicitaire peut affecter un grand nombre de formes. Il sera généralement constitué par une affiche.

L'intérêt d'un tel système est que le moyen de maintien peut exercer sa fonction de maintien du ticket d'addition contre le fond de ladite soucoupe tout en permettant au consommateur de prendre connaissance de l'ensemble du message publicitaire normalement imprimé sur le fond 3 du corps de ladite soucoupe.

Généralement, pour simplifier la construction, ce moyen de maintien 2 affecte la forme d'un couvercle comportant une surface de forme quelconque destinée à couvrir au moins partiellement le fond de la pièce, cette surface présentant un prolongement formant bras 2' relevé en direction d'un bord 8 du corps de la soucoupe, ce bras 2' comportant à son extrémité libre l'un des éléments de l'articulation comme le montre la figure 7. Cette surface peut affecter la forme d'un corps creux de manière à ménager une cavité présentant une ouverture orientée en direction du fond 3 du corps de la soucoupe. A l'intérieur de cette cavité peut être inséré, à force ou par tout autre moyen, un support publicitaire. Il est également possible de coller simplement sous la surface du couvercle une affiche publicitaire. Dans ce cas, les moyens de maintien sont constitués d'un couvercle simple et non de moyens de maintien avec double épaisseur. Ce couvercle pourra dans ce cas affecter la forme d'une bouteille, d'une capsule ou toute autre forme désirée.

Selon le mode de réalisation choisi, les modes d'utilisation de ladite soucoupe seront différents. A titre d'exemple, lors de l'utilisation d'une pièce de vaisselle, conformément aux figures 4 et 5, il conviendra, dans un premier temps, d'insérer, entre les éléments 1 et 2 du moyen de maintien, le message publicitaire désiré. Par la suite, les moyens de maintien seront montés à basculement sur ladite soucoupe, puis un ticket d'addition pourra, en position ouverte de l'ensemble, tel que représenté à la figure 4, être inséré entre la face formant fond 3 du corps de ladite soucoupe et les moyens de maintien 1, 2. En position fermée, la pièce de vaisselle affectera une forme conforme à celle de la figure 5. Grâce au montage à pivotement libre entre les moyens de maintien et le bord 8 du corps de la soucoupe, il est aisé d'obtenir une manoeuvre par inertie des moyens de

maintien et de permettre, au moyen d'une seule main, l'ouverture et la fermeture desdits moyens de maintien.

En outre, il est à noter que des encoches 14 sont ménagées circonférentiellement sur la face du dessous de la face 3 formant fond dans l'élément formant pied du corps de ladite soucoupe de telle sorte que les soucoupes sont gerbables à l'état ouvert ou fermé.

Revendications

1. Pièce de vaisselle telle que plateau, soucoupe ou assiette du type comportant un corps avec un fond (3) circonscrit par un bord (8), et des moyens de maintien, s'étendant contre le fond (3) dudit corps pour exercer une force d'appui contre la face du dessus d'un support d'information tel qu'un ticket d'addition inséré entre le fond (3) du corps et les moyens de maintien (1, 2), caractérisée en ce que les moyens de maintien (1, 2), affectant généralement la forme d'un couvercle comportant au moins une surface de forme quelconque destinée à couvrir au moins partiellement le fond (3) du corps, sont articulés sur le bord (8) dudit corps de manière à pouvoir occuper deux positions extrêmes par rapport au fond (3) dudit corps, l'une d'appui sur ce fond (3) pour permettre le maintien d'un support d'information entre le fond (3) et les moyens de maintien (1, 2), l'autre éloignée dudit fond (3) pour permettre un libre accès au fond (3) dudit corps, ce montage à pivotement libre corps/moyens de maintien (1, 2) permettant la manoeuvre des moyens de maintien (1, 2) par inertie au moyen de la main tenant la pièce de vaisselle
2. Pièce de vaisselle selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens de maintien (1, 2) du support d'information sont montés à pivotement sur le bord (8) dudit corps au moyen d'une liaison de type charnière.
3. Pièce de vaisselle selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que les moyens de maintien affectent la forme d'un couvercle (1, 2) à simple ou double épaisseur dont l'extrémité devant être articulée sur le bord (8) dudit fond (3) ménage un logement (5) susceptible de pivoter autour d'un axe (4) ménagé sur le bord (8) dudit corps.
4. Pièce de vaisselle selon la revendication 3, caractérisée en ce que les moyens de maintien affectent la forme d'un couvercle (1, 2) comportant au moins une surface (2) de forme quelconque destinée à couvrir au moins partiellement le fond (3) du corps, cette surface présentant un prolongement formant bras (2') relevé par rapport à la surface (2) du couvercle et comportant à son extrémité libre l'un (5) des éléments de l'articulation.

5. Pièce de vaisselle selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que les moyens de maintien affectent la forme d'un couvercle (1, 2) dont le prolongement devant être articulé sur le bord (8) dudit corps est conformé pour constituer l'axe de pivotement (13) du couvercle sur le bord (8) dudit corps, cet axe de pivotement (13) s'insérant dans une fente, un logement ouvert (12), une encoche ou entre des pattes ménagées sur le bord (8) du corps. 5 10
6. Pièce de vaisselle selon la revendication 5, caractérisée en ce que l'axe de pivotement (13) du couvercle (1, 2) affecte la forme d'un cylindre terminé à chacune de ses extrémités par des plots ou tourillons (10) coaxiaux à l'axe longitudinal du cylindre. 15
7. Pièce de vaisselle selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que le bord (8) dudit corps comporte un bourrelet (4) constituant le bord supérieur d'une fente ménagée dans le bord (8) sous ledit bourrelet de manière à permettre l'enchassage dudit bourrelet par les moyens de maintien (1, 2) et leur pivotement autour dudit bourrelet formant axe. 20 25
8. Pièce de vaisselle selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que les moyens de maintien sont constitués d'un premier élément (1) doublé d'un second élément affectant la forme d'une pièce généralement plate (2) transparente susceptible de recouvrir au moins partiellement la surface de la face formant fond (3) de ladite pièce, lesdits éléments (1, 2) étant susceptibles d'être plaqués ou solidarisés de manière amovible entre eux pour délimiter entre lesdits éléments un espace (9) à l'intérieur duquel est maintenu un support publicitaire tel qu'une affiche interchangeable. 30 35 40
9. Pièce de vaisselle selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que les moyens de maintien (2) sont constitués d'un bras (2') terminé à son extrémité en appui contre le fond de la pièce par une cavité présentant une ouverture orientée en direction du fond de la soucoupe et à l'intérieur de laquelle peut être inséré un support publicitaire. 45 50
10. Pièce de vaisselle selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que l'angle d'ouverture des moyens de maintien est compris entre 0 et 220°. 55

Claims

- Item of crockery such as a tray, saucer or plate of the type comprising a body with a bottom (3) circumscribed by an edge (8), and holding means extending against the bottom (3) of the said body to exert a pressing force against the top face of an information medium such as a bill inserted between the bottom (3) of the body and the holding means (1, 2), characterised in that the holding means (1, 2), generally in the form of a cover comprising at least one surface of any form intended to cover the bottom (3) of the body at least partially, are articulated on the edge (8) of the said body in such a way as to be able to occupy two extreme positions with respect to the bottom (3) of the said body, a position of pressing on this bottom (3) to enable an information medium to be held between the bottom (3) and the holding means (1, 2), the other position being remote from the said bottom (3) to permit free access to the bottom (3) of the said body, this freely pivoting mounting of the body/holding means (1, 2) permitting the holding means (1, 2) to be manoeuvred by inertia by means of the hand holding the item of crockery.
- Item of crockery according to claim 1, characterised in that the holding means (1, 2) for the information medium are mounted in a pivoting manner on the edge (8) of the said body by means of a hinge-type connection.
- Item of crockery according to one of claims 1 and 2, characterised in that the holding means are in the form of a cover (1, 2) of single or double thickness, of which the end which is to be articulated on the edge (8) of the said bottom (3) provides a housing (5) able to pivot about an axis (4) provided on the edge (8) of the said body.
- Item of crockery according to claim 3, characterised in that the holding means are in the form of a cover (1, 2) comprising at least one surface (2) in any form, intended to cover the bottom (3) of the body at least partially, this surface having an extension forming an arm (2') which is raised with respect to the surface (2) of the cover and comprising at its free end one (5) of the articulation elements.
- Item of crockery according to one of claims 1 and 2, characterised in that the holding means are in the form of a cover (1, 2) of which the extension, having to be articulated at the edge (8) of the said body, is shaped to form the pivot axis (13) of the cover on the edge (8) of the said body, this pivot axis (13) passing into a slot, an open housing (12), a notch or between tabs provided on the edge (8) of the body.

6. Item of crockery according to claim 5, characterised in that the pivot axis (13) of the cover (1, 2) is in the form of a cylinder terminating at each of its ends by pins or journals (10) coaxial with the longitudinal axis of the cylinder. 5
7. Item of crockery according to one of claims 1 and 2, characterised in that the edge (8) of the said body comprises a bead (4) constituting the upper edge of a slot provided in the edge (8) under the said bead in such a way as to permit the holding means (1, 2) to fit around the said bead and to pivot about the said bead which forms an axis. 10
8. Item of crockery according to one of claims 1 to 7, characterised in that the holding means are formed by a first element (1) lined with a second element being in the form of a generally flat transparent piece (2) able at least partially to cover the surface of the face forming the bottom (3) of the said item, the said elements (1, 2) being able to be pressed against or fixedly attached to each other in a removable manner in order to define between the said elements a space (9) inside of which an advertising medium such as in interchangeable notice is held. 15 20 25
9. Item of crockery according to one of claims 1 to 7, characterised in that the holding means (2) are formed by an arm (2') terminating, at its end in abutment against the bottom of the item, in a cavity having an opening orientated towards the bottom of the saucer and inside which an advertising medium may be inserted. 30
10. Item of crockery according to one of claims 1 to 9, characterised in that the opening angle of the holding means is between 0 and 220°. 35

Patentansprüche

1. Geschirr wie ein Tablett, eine Untertasse oder ein Teller, umfassend einen Körper mit einem durch eine Kante (8) eingefassten Boden (3) und Haltemittel, die sich gegen den Boden (3) des besagten Körpers erstrecken, um eine Auflagekraft gegen die Oberseite eines Informationsträgers wie etwa einer Rechnung auszuüben, die zwischen dem Boden (3) des Körpers und den Haltemitteln (1, 2) eingefügt ist, 45
- dadurch gekennzeichnet**, daß die Haltemittel (1, 2), die allgemein die Form eines Deckels aufweisen, der mindestens eine Fläche mit beliebiger Form umfaßt, um den Boden (3) des Körpers zumindest teilweise zu bedecken, an der Kante (8) des besagten Körpers angelenkt sind, so daß sie zwei Endpositionen im Verhältnis zum Boden (3) des besagten Körpers einnehmen können, und zwar eine Position mit Auflage auf diesem Boden 50 55

(3), um das Haltem eines Informationsträgers zwischen dem Boden (3) und den Haltemitteln (1, 2) zu ermöglichen, und eine von dem besagten Boden (3) entfernte Position, um einen freien Zugang zum Boden (3) des besagten Körpers zu ermöglichen, wobei diese frei schwenkbare Verbindung zwischen Körper und Haltemitteln (1, 2) die Betätigung der Haltemittel (1, 2) durch Trägheit mittels der Hand, die das Geschirr hält, ermöglicht.

2. Geschirr nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Haltemittel (1, 2) für den Informationsträger schwenkbar an der Kante (8) des besagten Körpers mittels einer scharnierartigen Verbindung gelagert sind.
3. Geschirr nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Haltemittel die Form eines Deckels (1, 2) mit einfacher oder doppelter Dicke aufweisen, dessen Ende, das an der Kante (8) des besagten Bodens (3) anzulenken ist, eine Aufnahme (5) enthält, die um eine an der Kante (8) des besagten Körpers angeordnete Achse (4) schwenkbar ist.
4. Geschirr nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Haltemittel die Form eines Deckels (1, 2) aufweisen, der mindestens eine Fläche (2) mit beliebiger Form umfaßt, um den Boden (3) des Körpers zumindest teilweise zu bedecken, wobei diese Fläche eine als Arm (2') ausgebildete Verlängerung aufweist, die im Verhältnis zur Fläche (2) des Deckels hochgezogen ist und an ihrem freien Ende eines (5) der Gelenkelemente umfaßt.
5. Geschirr nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Haltemittel die Form eines Deckels (1, 2) aufweisen, dessen Verlängerung, die an der Kante (8) des besagten Körpers anzulenken ist, so gestaltet ist, daß sie die Schwenkachse (13) für die schwenkbare Anbringung des Deckels an der Kante (8) des besagten Körpers bildet, wobei diese Schwenkachse (13) in einen Schlitz, eine offene Aufnahme (12), eine Ausklinkung oder zwischen Ansätzen eingefügt ist, die an der Kante (8) des Körpers ausgebildet sind. 40
6. Geschirr nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Schwenkachse (13) des Deckels (1, 2) die Form eines Zylinders aufweist, der an jedem seiner Enden durch Stifte oder Zapfen (10) abgeschlossen wird, die coaxial zur Längsachse des Zylinders angeordnet sind.
7. Geschirr nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Kante (8) des besagten Körpers einen Wulst (4) umfaßt, der die

obere Kante eines Schlitzes bildet, der in die Kante (8) unter dem besagten Wulst eingearbeitet ist, um die Einpassung des besagten Wulstes durch die Haltemittel (1, 2) und ihre Schwenkbewegung um den besagten Wulst, der eine Achse bildet, zu ermöglichen. 5

8. Geschirr nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Haltemittel aus einem ersten Element (1) bestehen, zu dem ein zweites Element mit der Form eines allgemein flachen, transparenten Teils (2) hinzukommt, das die Fläche der als Boden (3) ausgebildeten Seite des besagten Teils zumindest teilweise bedecken kann, wobei die besagten Elemente (1, 2) abnehmbar aneinander angedrückt oder miteinander verbunden sind, um zwischen den besagten Elementen einen Zwischenraum (9) zu begrenzen, in dessen Innern ein Werbeträger, wie etwa ein austauschbarer Werbezettel, gehalten werden kann. 10
15
20
9. Geschirr nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Haltemittel (2) aus einem Arm (2') bestehen, der an seinem am Boden des Teils aufliegenden Ende durch einen Hohlraum abgeschlossen wird, der eine in Richtung des Bodens der Untertasse gerichtete Öffnung aufweist und in dessen Innern ein Werbeträger eingefügt werden kann. 25
30
10. Geschirr nach einem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet**, daß der Öffnungswinkel der Haltemittel zwischen 0 und 220° liegt. 35
40
45
50
55

FIGURE 1

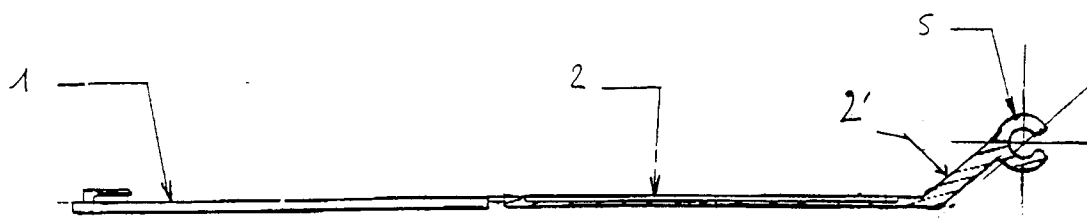


FIGURE 2

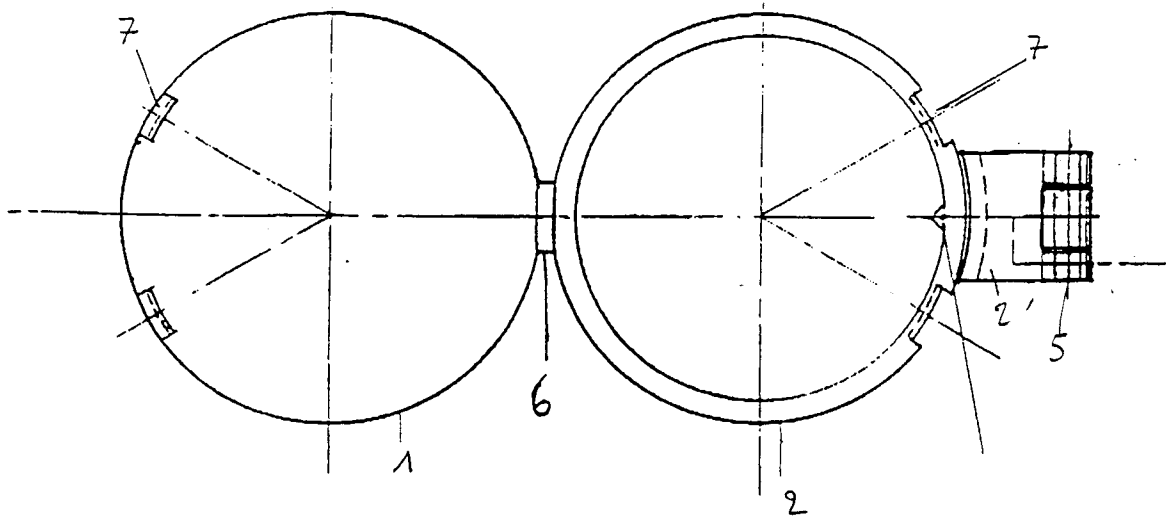


FIGURE 3

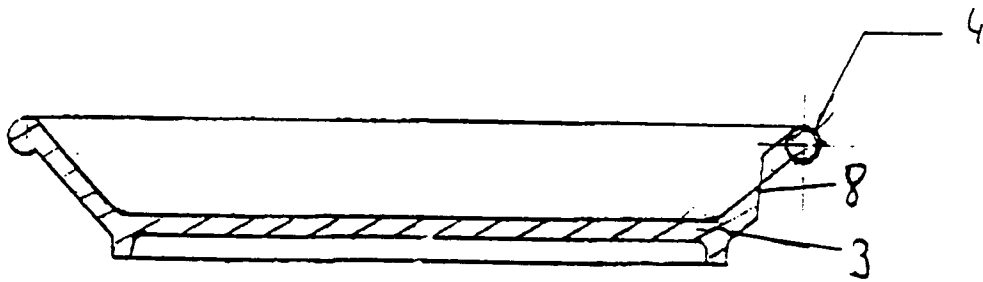


FIGURE 4

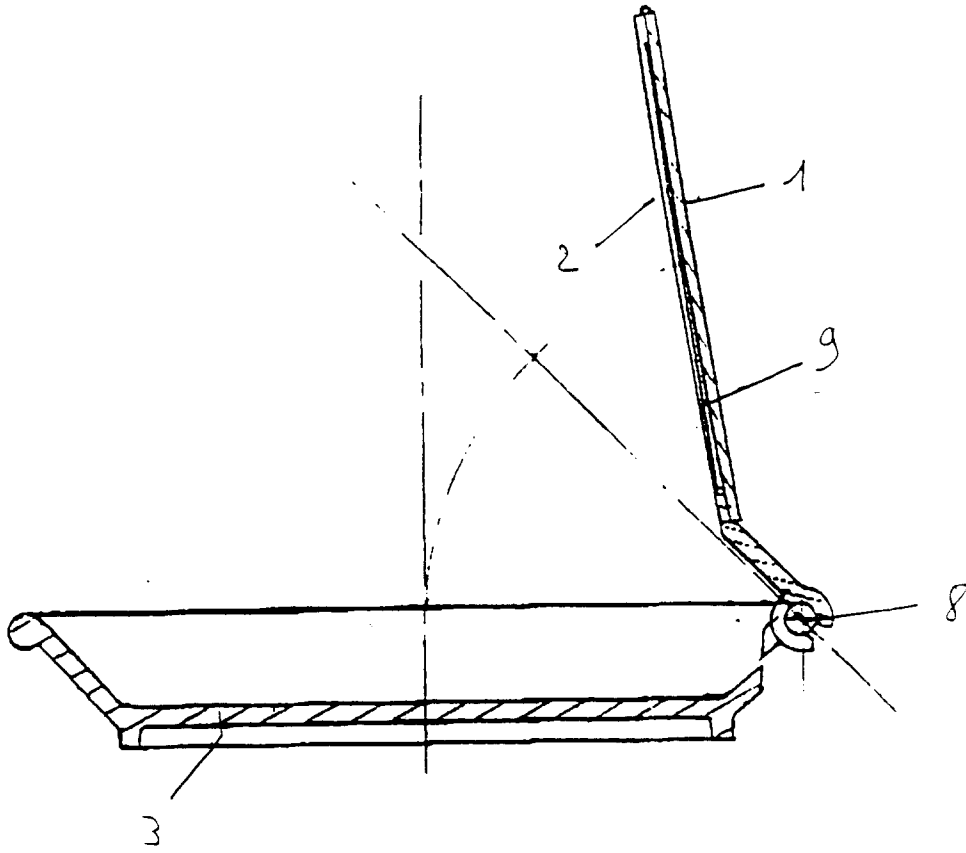


FIGURE 5

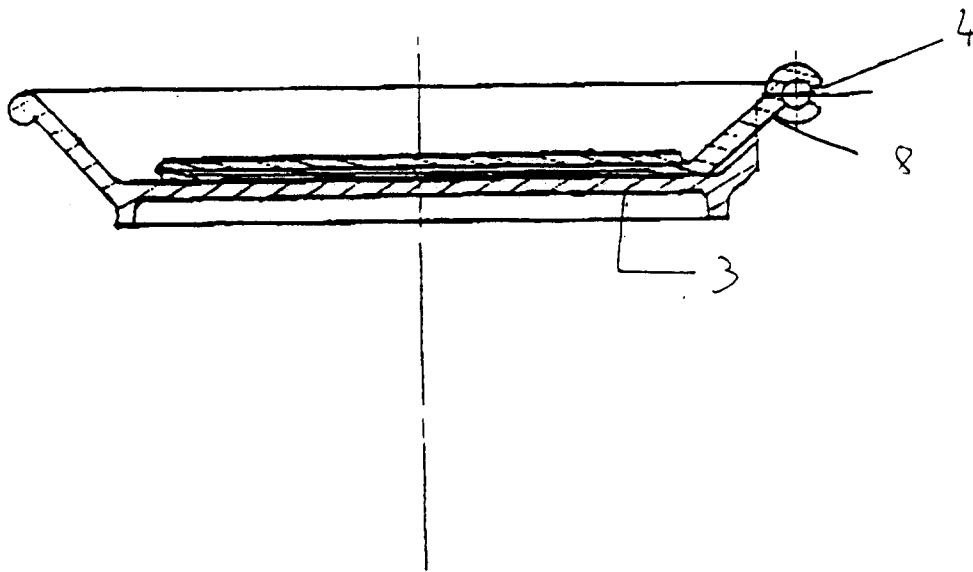


FIGURE 6

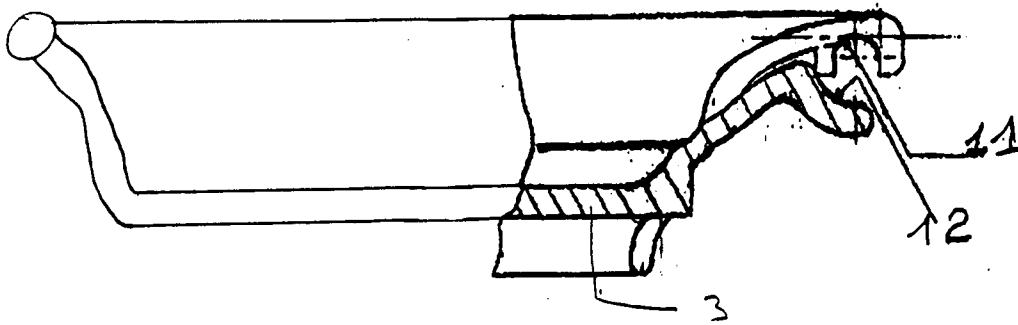


FIGURE 7

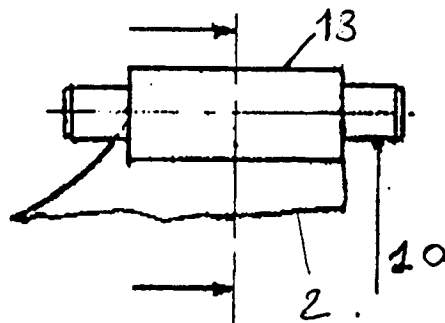


FIGURE 8

